

Charte des visites autorisées dans le cadre du COVID-19

Centre Hospitalier de la Mauldre

PREAMBULE :

Le Directeur, dans le cadre de son pouvoir réglementaire d'organisation des visites et suite à la recrudescence de la circulation du virus, instaure à nouveau les visites en EHPAD selon une **organisation précise**. La présente charte **engage** l'établissement, les usagers et les visiteurs.

L'objet de ces visites est de maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.

Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire **maîtrise du risque de contagion** accru qui est associé du fait même de ces visites.

Un principe de confiance quant au strict respect des règles ci-après définies anime donc la présente charte.

PRINCIPES D'ORGANISATION DES VISITES :

- Les visites sont à la demande ou selon la manifestation du besoin exprimé par le résident
- **Les visites ne sont pas autorisées pour les résidents symptomatiques ou en isolement**
- **Les objets et denrées** ramenés par le visiteur seront acheminés par les agents aux résidents
- Les visites sont organisées sur prise de **rendez-vous téléphonique** auprès de :

Pour le site Saint-Louis :

Madame **GENEVÉE** Sandrine du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

TEL : 01.84.27.08.26 / Mail : sandrine.genevee@chmauldre.fr

Pour le site du Bois Renoult :

Madame **BELGHANEM** Salika les lundi mardi jeudi et vendredi de 9h30 à 17h30

TEL : 01.34.91.78.92 / Mail : salika.belghanem@chmauldre.fr

En l'absence de ces deux agents, les RDV sont pris par les animatrices de chaque site.

Les visites s'effectuent dans un lieu identifié et aménagé spécifiquement :

- **Sur le site Saint-Louis 2 sites sont identifiés :**
 - Dans la Salle polyvalente (Hall du bâtiment B)
 - Dans la salle à manger du rez de jardin (ancien bâtiment)
- **Sur le site du Bois Renoult 2 sites sont identifiés :**
 - Dans la salle Blaise Cendrars (hall d'accueil)
 - Dans la cuisine thérapeutique (hall d'accueil)
- **2 visiteurs** sont autorisés par visite

- Le visiteur doit être âgé **au moins de 11 ans** (exception : enfant de moins de 11 ans autorisé en cas de fin de vie)
- **Si plusieurs proches veulent être visiteurs** sans que ces derniers n'arrivent à un consensus pour décider de qui sera le visiteur de la semaine, la priorisation sera effectuée selon la décision du résident visité. Si ce dernier est dans l'incapacité de s'exprimer ou si l'équipe est dans l'incapacité de deviner le souhait du résident il sera proposé la première visite au référent familial dûment identifié dans le dossier du résident. S'il n'y en a pas ou si ce dernier ne souhaite pas venir selon le même principe, il sera proposé la visite à la personne de confiance, puis le tuteur le cas échéant et enfin les autres proches. Pour les visites qui suivent, l'identification des visiteurs prioritaires peut être la même ou prévoir un roulement entre les proches sous couvert de la décision du résident et/ou si celui-ci est dans l'incapacité de s'exprimer sur la proposition de l'équipe pluridisciplinaire.
- La visite est d'une **durée comprise entre 30 minutes et 45 minutes** maximum
- **Les visites ne peuvent pas être autorisées tous les jours et toutes les semaines pour chaque résident, afin de respecter l'équité entre tous les résidents.** Un même visiteur ne peut donc espérer venir plusieurs fois sur une semaine. Un roulement établi sur plusieurs semaines permet de garantir que chaque résident pourra recevoir une visite.
- **Les visites ont lieu sur les 2 sites Saint-Louis et Bois Renoult :**
 - o **du lundi au samedi de 10h à 12h00 et de 13h30 à 17h30**
 - o **le dimanche et les jours fériés de 13h30 à 17h30**

PREPARATION A LA VISITE :

- Le visiteur suit un protocole strict de préparation :
 - Lavage des **mains** et /ou friction de solution hydro-alcoolique
 - Port du **masque** chirurgical ou en tissus, non fourni par le CH de la Mauldre
 - Les **distances** de sécurité sont assurées par la configuration de la pièce et l'installation de plexiglass de part et d'autre des protagonistes

PENDANT LA VISITE :

- Le visiteur **respecte les circuits** d'arrivée et de sortie indiqués par l'agent référent, il n'en déroge pas.
- Le visiteur évitera autant que faire se peut de toucher les objets, murs et poignées de porte sur le chemin
- Une distance minimale de 2 mètres est respectée entre le visiteur et le résident
- **Aucun contact physique n'est autorisé**
- Le visiteur ne devra pas circuler d'une pièce à une autre (exemple : ne pas aller à la salle de soins pour demander des renseignements, mais prendre contact avec le service par téléphone).

FIN DE LA VISITE :

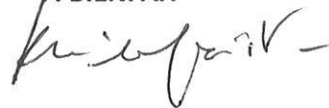
- L'agent référent vient chercher le visiteur pour le **raccompagner vers la sortie**
- La même conduite que le circuit d'arrivée est à respecter s'agissant du **circuit de sortie** :
- Eviter de toucher les objets, mobiliers, murs, rampes, poignées de porte etc. sur le chemin
- Le visiteur est ensuite raccompagné jusqu' à la sortie. **Aucune prise de rendez-vous orale n'est faite à cette occasion**
- **Le visiteur prend soin de ne pas retenir l'agent accueillant** qui doit accueillir un autre visiteur
- Après chaque visite, il est procédé à un nettoyage des objets qui ont été en contact avec les visiteurs et le résident.

Des sacs sont mis en place pour l'évacuation des déchets ainsi que du gel hydro-alcoolique pour le résident et les visiteurs (boitiers si possible fixer au mur)

En cas de non-respect de ces règles, le visiteur sera interdit de visite jusqu' à nouvel ordre et le résident placé en confinement en chambre pour sa protection et celle de la communauté des résidents et professionnels

Le Directeur

F. BIENFAIT



Je soussigné(e) (nom / prénom), proche ou parent de M/MMEatteste avoir pris connaissance de la Charte des visites autorisées dans le cadre du COVID-19, en m'engage à la respecter.

Je certifie ne pas être symptomatique COVID (toux, fièvre, courbatures...).

Je suis informé(e) que si je ne respecte pas cette charte, je serai interdit de visite jusqu'à nouvel ordre et mon proche sera placé automatiquement en confinement en chambre pendant 7 jours.

